

**PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DE LA DIRECTION DU  
DEPARTEMENT D'INFORMATIQUE  
DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

**Le Président de l'Ecole normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'établissement,*

*Vu la décision n° 2020-043 du 21 juin 2020 portant organisation des élections de la direction du département d'Informatique et création du bureau de vote,*

*Vu la décision n° 2020-046 du 29 juin 2020 relative aux candidatures pour les élections de la direction du département d'Informatique,*

**PROCLAME :**

Conformément aux opérations électorales du 6 juillet 2020, sont élus en qualité de directeur et de directeur adjoint du département d'Informatique :

- **Damien STEHLE**, directeur ;
- **Alain TCHANA**, directeur adjoint.

Candidats uniques

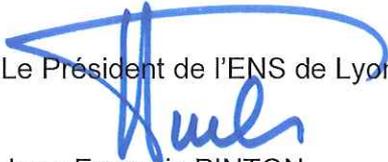
Nombre d'électeurs : 32

Nombre de votants : 13

Taux de participation : 40,63 %.

Le mandat du directeur et du directeur adjoint prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Fait à Lyon, le 6 juillet 2020,

  
Le Président de l'ENS de Lyon  
Jean-François PINTON